

Assemblée communale ordinaire, lundi 18 avril 2016, à 20h15, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8

Président : M. Jean-Pierre Meusy, président
 Secrétaire : M. Vincent Chételat

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 12 du 6 avril 2016 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tous-ménage.

Tous les membres du Conseil communal sont présents. Trente et un citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation des Autorités communales. Puis, il propose Monsieur Emilien Jolidon qui est nommé tacitement, pour fonctionner en qualité de scrutateur.

Monsieur le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 14 décembre 2015 publié sur le site de la commune ;
2. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 170'000.00 pour financer l'étude du projet de l'ouvrage de la protection contre les crues ;
3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 70'000.00 couvert par la provision de la Bourgeoisie, pour financer le mandat de l'architecte, l'engagement d'un civiliste et les frais du comité du BAB pour l'élaboration du projet « Innovator » et la définition du cahier des charges du projet « Partage » ;
4. Divers

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 14 décembre 2015 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture. Il est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 170'000.00 pour financer l'étude du projet de l'ouvrage de la protection contre les crues

Monsieur Jean-Pierre Meusy donne la parole à Monsieur Christophe Riat, maire, pour l'introduction de ce sujet. Il salue également la présence de Messieurs Sébastien Durieux et Frédéric Friche, représentants des bureaux d'ingénieurs mandatés pour cette étude.

Monsieur Christophe Riat informe les personnes présentes que l'étude soumise ce soir au vote de l'Assemblée communale est une étape importante du projet de protection contre les crues. Cette dernière permettra à l'Office de l'environnement de prendre position sur les taux de subventionnement concernant les futures réalisations à entreprendre dans le cadre de la protection contre les crues sur les cours d'eau de la Commune de Develier.

Il passe ensuite la parole à Monsieur Sébastien Durieux, collaborateur du bureau Jobin Partenaires SA. Ce dernier relate, dans un premier temps, l'historique de ce projet de protection contre les crues. Il mentionne que l'étude du projet de l'ouvrage doit respecter les nouvelles directives cantonales et fédérales en matière de cours d'eau. De plus, l'aspect environnemental et écologique est à prendre en considération. En effet, dans la mesure du possible, il est souhaité de remettre à ciel ouvert les tronçons des cours d'eau qui sont enterrés et de favoriser le recours à des techniques végétales de stabilisation des berges afin de promouvoir la biodiversité. Mais, il est bien clair que c'est n'est pas l'unique mesure

qui sera mise en place sur les cours d'eaux de la Commune. Monsieur Sébastien Durieux souligne également que c'est sur la base de cette étude que les taux de subventionnement seront attribués par la Confédération et le Canton. Cette étude aura pour principaux sujets à traiter :

- l'évaluation de la rentabilité des mesures ;
- l'intégration du charriage ;
- la gestion du cas de surcharge, la robustesse du concept ;
- la notice d'impact sur l'environnement (y compris l'étude des sites pollués) ;
- la revitalisation des cours d'eaux.

La discussion est ouverte.

Monsieur Jean-Pierre Meusy souhaite savoir si le montant des biens à protéger a été calculé dans ce dossier ? Ces biens ont été estimés à 2.6 millions.

Monsieur Didier Chappuis demande si les propriétaires ou locataires seront consultés. Oui la discussion est prévue.

Monsieur Philippe Taillard demande si le projet de la Betteratte, qui a été présenté il y a quelques années, sera repris. Oui et il ne pourra pas se faire tant que cette étude ne sera pas validée et acceptée par les services fédéraux et cantonaux.

Monsieur Philippe Taillard demande comment le projet sera réalisé dans le temps. Il est bien clair que ce projet s'étalera sur plusieurs années et les travaux seront exécutés dans l'ordre des priorités.

Monsieur Ernest Müller souhaite savoir ce qui se passera en cas de fusion, notamment au niveau des taux de subventionnement. Monsieur Christophe Riat indique que les projets doivent aller de l'avant, fusion ou pas. Ce projet répond à des exigences légales, donc la future nouvelle commune devrait de toute façon répondre à cette problématique des crues. En ce qui concerne les subventions, celles-ci dépendent des mesures prises et non de la capacité financière de la Commune.

Monsieur Christophe Riat, maire, encourage les personnes présentes à accepter l'ouverture de ce crédit.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 170'000.00 pour financer l'étude du projet de l'ouvrage de la protection contre les crues.

3. **Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 70'000.00 couvert par la provision de la Bourgeoisie, pour financer le mandat de l'architecte, l'engagement d'un civiliste et les frais du comité du BAB pour l'élaboration du projet « Innovator » et la définition du cahier des charges du projet « Partage »**
Monsieur le président donne la parole à Monsieur Pascal Hänni, conseiller communal en charges des affaires bourgeoises. Après une brève introduction et un rappel de l'acceptation de ce crédit par l'Assemblée bourgeoise du 3 février 2016, ce dernier passe la parole au président de l'Assemblée bourgeoise, Monsieur Gabriel Chappuis et sa vice-présidente, Madame Sandrine Jolidon. Monsieur Gabriel Chappuis rappelle, dans un premier temps, que ce projet occupe la Bourgeoisie depuis de longues années. Il passe ensuite la parole à Madame Sandrine Jolidon pour la présentation détaillée de ces deux projets.

Ces derniers vont permettre à la Bourgeoisie d'avoir une nouvelle orientation pour ses activités. En effet, le marché du bois est, depuis plusieurs années, en perte de vitesse et la vente du bois ne permet plus à la Bourgeoisie de couvrir ses frais. Fort de ce constat, la Bourgeoisie doit effectuer des changements afin de trouver un moyen de faire face à cette constatation.

Dès lors, le Bureau de l'Assemblée bourgeoise a réfléchi à l'idée de construire un bâtiment en bois local. De cette idée sont nés les projets « Innovator » et « Partage ».

Le bâtiment du projet « Partage » serait construit sur la parcelle bourgeoise n° 613, située au lieu-dit Sur la Lave. Ce bâtiment, construit avec des modules en bois fabriqués en atelier, permettrait à ses locataires de vivre dans un environnement favorisant les échanges sociaux et en les gardant en bonne santé. De plus, les caractéristiques suivantes seraient atteintes :

- utilisation du bois local ;
- construction innovante ;
- autogéré administrativement
- bâtiment auto-suffisant en énergie avec faible consommation d'eau ;
- chaque locataire disposerait d'un petit jardin potager ;
- salles communes pour la création d'atelier de loisirs tels que la couture, la cuisine, cours de gymnastique ;
- concept de transport en commun par le partage de véhicule ;
- accès au bâtiment adaptés aux personnes à mobilité réduite mais sans construction d'ascenseur ;
- création d'un thé-room ou d'un petit commerce.

La Bourgeoisie resterait propriétaire de ce bâtiment et une organisation administrative serait mise en place pour gérer ce bâtiment. Il est clair que tout reste ouvert pour la construction de ce bâtiment.

Le projet « Innovator », qui serait érigé sur la parcelle n° 1511 au croisement du Chemin des Ecureuils et de la Rue Sous-les-Pins, serait un prototype du style de construction en module utilisé pour le projet « Partage ».

Au niveau de la planification, la construction des projets « Partage » et « Innovator » sont prévus sur cinq ans. Monsieur Gabriel Chappuis donne quelques informations sur les principales étapes. Pour le projet « Innovator », un mandat serait donné à un architecte. Le but de la construction serait de la dédier à l'innovation. Il n'y aurait donc pas d'habitation. Ce premier projet serait donc un test grandeur nature pour le projet « Partage » et son coût se situerait entre Fr. 400'000.00 et Fr. 600'000.00. L'Assemblée serait convoquée afin de se décider sur cet investissement. Ensuite, grâce aux expériences réalisées lors de la construction de ce premier projet, le projet « Partage » pourrait être lancé. Sa construction est prévue en deux étapes afin de minimiser les risques.

La discussion est ouverte.

Monsieur Frédéric Burkhard demande si le projet « Partage » ressemble à un projet existant dans le canton de Zurich. Monsieur Gabriel Chappuis souligne que ce projet essaiera de proposer quelque chose de nouveau, notamment au niveau du financement qui pourrait permettre une participation financière des personnes qui bénéficieraient de ce type de logement.

Monsieur Werner Müller ne voit pas le lien entre « Innovator » et « Partage ». Monsieur Gabriel Chappuis répond que le projet « Innovator » serait une construction pilote. Cela sera un lieu de rencontre pour l'innovation.

Monsieur Jean-Pierre Meusy demande s'il y a un but commercial si cette construction un succès. Monsieur Gabriel Chappuis n'exclue pas cette idée.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 70'000.00 couvert par la provision de la Bourgeoisie, pour financer le mandat de l'architecte, l'engagement d'un civiliste et les frais du comité du BAB pour l'élaboration du projet « Innovator » et la définition du cahier des charges du projet « Partage ».

4. Divers

Monsieur Christophe Riat informe l'Assemblée que le Conseil communal a engagé Madame Jessica Vermeille, de Lajoux, pour pallier aux congés maternités de Mesdames Laure Cattin et Fanny Wermeille. Toujours au niveau du personnel, il indique que Monsieur Alain Gurtner a donné sa démission en tant que surveillant de la déchetterie pour le 31 mai 2016.

Monsieur Daniel Rohrbach, conseiller communal, informe les personnes présentes que le Tribunal cantonal a octroyé un délai supplémentaire à l'Office fédéral du développement territorial pour répondre aux prises de position du Canton et de la Commune dans le dossier du Plan d'aménagement local.

Monsieur Christophe Riat donne ensuite une information concernant le projet de fusion des communes de Delémont et sa couronne.

Monsieur Philippe Taillard trouve dommage que les sociétés n'aient pas été associées aux discussions concernant l'étude de la fusion. Monsieur Christophe Riat l'informe qu'un groupe de travail s'est penché sur cette problématique.

Monsieur Werner Müller part du principe qu'il faut encourager l'aide aux sociétés, même dans une fusion.

Monsieur Jean-Pierre Meusy demande si les résultats du sondage seront publiés. Les résultats seront publiés mais la forme et le degré de détail n'a pas encore été décidé par le comité de fusion.

Monsieur Vincent Chappuis s'étonne du peu d'intérêt des gens de Delémont. Il est clair que l'intérêt des habitants de Delémont est certainement moindre que dans les communes voisines.

Monsieur François Joray fait également le même constat concernant Delémont. Il souhaite savoir si le comité de fusion peut donner une garantie que les projets en cours seront repris dans le cadre de la fusion. Pour l'instant, il n'est pas possible de garantir que ces projets soient repris intégralement par la nouvelle fusion. Monsieur Christophe Riat précise que les conventions de fusion pourraient répondre en partie à cette question.

Monsieur Didier Chappuis indique également que c'est le même problème pour les Bourgeoisies et leur projet.

Monsieur Pascal Hänni précise que les communes de Delémont, Courrendlin et Courtételle ont été sondées par un panel de la population.

Monsieur Didier Chappuis indique que beaucoup de véhicules utilisent le chemin reliant le Bois de Robe à la route du Montchoisi. Il souhaiterait que les Autorités communales interdisent ce chemin à la circulation. Le Conseil communal en prend note.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président remercie les participants de leur présence et leur souhaite une bonne fin de soirée. Puis le président lève l'Assemblée à 22h10, en présence de trente-sept ayants-droits, membres de l'Autorité compris.

Au nom de l'Assemblée communale

Le président : le secrétaire :

J.-P. Meusy

V. Chételat